

Adresse de la commune de Port Solidor qui se réjouit que les représentants aient échappé à l'attentat et félicite la Convention, lors de la séance du 22 prairial an II (10 juin 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la commune de Port Solidor qui se réjouit que les représentants aient échappé à l'attentat et félicite la Convention, lors de la séance du 22 prairial an II (10 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 458;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1976\\_num\\_91\\_1\\_14371\\_t1\\_0458\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14371_t1_0458_0000_3)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

[Toul, 15 prair. II] (1).

« Citoyens représentans du peuple,  
Et nous aussi sans culottes nous n'avons pas été les derniers à concevoir les plus grandes inquiétudes sur l'attentat commis contre nos dignes représentans. Républicains comme le brave Geoffroy, nous sommes tous prêts à verser notre sang pour défendre la représentation nationale. Grâce vous soient rendues pour votre sage décret du 18 floréal; il vous a attiré la haine des Pitt et Consorts, ces agents subalternes des tyrans coalisés, ils ont dit: nous ne pourrons jamais détruire la République française, ses bases sont trop solides, elle reconnaît l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme, il nous faut immoler ses principaux appuis, ses membres du comité de salut public et de sûreté générale; ils se sont servi des infâmes Admiral et Fille Regnaud pour porter le plomb et le fer meurtriers dans le sein des Collot d'Herbois et Robespierre; ils ne savent donc pas ces vils scélérats, que la providence qui veille, couvrirait de son égide ces représentans fidèles; ils ne se persuadent donc pas que l'Être Suprême a voulu la République universelle et la destruction entière des tyrans. Nous vous félicitons du dernier décret du 7 présent mois portant qu'il ne sera fait aucun prisonnier anglais et hanovrien. Pitt en enragera encore davantage mais que lui en reviendra-t-il ? Sa destruction et ses cendres foulées aux pieds par tels peuples affranchis.

Restez à votre poste, dignes représentans et la patrie sera sauvée. S. et F. »

FROISSARD (*présid.*), DONGÉ, BASTIEN (*secrét.*), HARAUCOURT, LATOUR, BAUDOT, FIANK, GOFFIN, PAPIN.

## 9

La commune du Port-Solidor (2) écrit à la Convention nationale qu'elle a appris avec la joie la plus sincère que les représentans Collot d'Herbois et Robespierre avoient échappé aux mains parricides que nos ennemis avoient armées contre eux.

Elle applaudit à ses sublimes travaux, et l'invite à ne quitter son poste qu'après avoir terrassé les tyrans et donné à la France la paix et le bonheur, compagnes inséparables de la liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Port-Solidor, 14 prair. II] (4).

« Citoyens représentans,

C'est avec les sentimens de la plus sincère allégresse que nous joignons notre faible voix à celle de tous les vrais Républicains, pour manifester la joie que nous avons ressentie en apprenant que nos dignes représentans Collot

d'Herbois et Maximilien Robespierre étaient heureusement échappés aux mains parricides que nos ennemis avoient armées contre leur vie. Grâce soient rendues au génie protecteur de la République qui a couvert de son égide ses plus fermes appuis.

Continuez, généreux défenseurs de la liberté, les glorieux travaux dont vous êtes chargés, et ne quittez le poste où la confiance des citoyens vous a appelés qu'après avoir terrassé les tyrans coalisés et donné à la France la paix et le bonheur, compagnes inséparables de la liberté.

Nous sacrifierons tout ce qui nous est cher, la vie même s'il le faut, pour l'exécution et le maintien des lois qui nous seront confiées. Nous nous y conformerons toujours comme nous l'avons fait jusqu'ici avec le zèle et l'activité qui caractérise de vrais républicains. Vive la République, vive la Montagne ! »

LEMOINE (*maire*), GUIBERT, MARESTIER, LÉVY, DUTEMPLE, SUCHARD (*agent nat.*), LEGROS, LEGROS, VOIRAIN, RANALEUX, GONDELIN, DUBOIS fils, MAGNEN, PREVEL, Ch. S. DUMONT, MONNIER [et 11 signatures illisibles].

## 10

Continuez, législateurs, dit la société populaire de Vézelize, département de la Meurthe, à mériter notre estime et notre reconnaissance par les sages décrets des 18 floréal et 7 prairial. Parlez; et, fidèles à nos sermens de vivre libres ou mourir, nous verserons jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour empêcher qu'on immole nos représentans sur la marche du temple qu'ils élèvent d'une main hardie à la liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Vézelize, 15 prair. II] (2).

« Représentans du peuple français.

Un grand crime vient de se commettre: nous n'avons pu en entendre le récit sans frissonner d'horreur.

Ce n'était donc pas assés pour les ennemis de la révolution d'avoir tenté de diviser la représentation nationale par l'intrigue et la calomnie, de l'avilir par la corruption, de la dissoudre par une horde de brigands soudoyés.

Ce n'était pas assés d'avoir tâché de renverser la République en attaquant les principes de morale qui en font le plus ferme appui; de dégrader la nature humaine en nous présentant le hazard comme l'unique régulateur de nos destinées, et le néant comme le terme de notre carrière.

Ce n'était pas assés d'avoir essayé d'arracher du cœur de l'homme libre l'idée de la divinité qui le rappelle constamment à la vertu, et l'espoir consolant qui lui en promet le prix dans une vie à venir; de lui faire oublier sa dignité pour lui donner plus facilement de nouveaux fers.

Il restait aux conspirateurs à aiguïser des poi-

(1) C 305, pl. 1149, p. 24.

(2) Saint-Servan, Ille-et-Vilaine.

(3) P.V., XXXIX, 148. B<sup>in</sup>, 26 prair. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(4) C 305, pl. 1149, p. 25.

(1) P.V., XXXIX, 148. B<sup>in</sup>, 24 prair.

(2) C 306, pl. 1163, p. 7.